

COMMUNE HELPERKNAPP

Extrait du REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Séance du 19 avril 2022

Présents : MM. Frank Conrad, bourgmestre, Joske Vosman, Jean-Claude Bisenius, Henri Noesen, échevins

Absent(s) : /

Point de l'ordre du jour : 2

OBJET : Règlement de circulation d'urgence / Aménagement d'une nouvelle conduite d'eau

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques et l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques

Vu le règlement de circulation modifié de la commune de Boevange/Attert du 05.03.2008, approuvé par le Ministre des Transports le 18 juin 2008

Vu la demande introduite par le service technique, M. Meyers en date du 10.01.22

Attendu que le présent règlement sera mis à approbation du conseil communal lors de sa séance le 21 avril 2022

Considérant qu'il faudra réglementer temporairement la circulation afin de garantir la sécurité de tous les usagers de la voie publique dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle conduite d'eau entre Brouch et Tuntange

décide unanimement

- Art. 1.- Du mardi 19 avril 2022 jusqu'à la fin du chantier, toute circulation sera interdite selon avancement du chantier dans le chemin rural entre la rue de Brouch (CR112, Bricherlächter) et la rue de Hollenfels (CR113) à Tuntange.
- Art. 2.- La présente réglementation sera signalée en conformité avec les prescriptions du Code de la route.
- Art. 3.- Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.
- Art. 4.- La présente sera soumise aux fins de confirmation au conseil communal dans sa prochaine séance.
- Art. 5.- Le présent règlement sera publié par affichage dans la commune.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Tuntange, le 19 avril 2022



Pour le Bourgmestre,
Frank Conrad

Le Secrétaire communal,
Jeff Scheidweiler